



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

I/ Section fonctionnement :

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de : 932 959.14 €.

Avec la reprise du résultat antérieur (916 795,75 €), le résultat cumulé de clôture de la section s'élève à 1 849 754.89 €.

A/ Dépenses :

1- Dépenses réelles hors personnel :

En 2023 ces dépenses augmentent de 5.02 % par rapport à l'année 2022. Cette augmentation significative est majoritairement liée à la nouvelle méthode d'amortissement des biens acquis dans l'année (prorata temporis) et aux écritures spécifiques liées à la vente de l'ancien club house du rugby. En retirant ces écritures, l'évolution n'est que de 2.14 % qui est un chiffre assez faible par rapport à l'inflation connu. Cependant, il est remarqué qu'en raison de la hausse importante des taux d'intérêt concernant les deux emprunts à taux variable souscrits par la commune et malgré le désendettement important de la collectivité, le niveau des intérêts a progressé.

Il est à noter que grâce à l'effort au niveau des consommations énergétique la hausse des dépenses se retrouve limité.

2- Dépenses de personnel :

Les charges de personnel sont, en partie, fonction des événements et des projets souhaités pour la ville de Valréas. Depuis l'année 2022, l'ensemble des projets sont réalisés après des années où ils ne pouvaient pas l'être en raison de la crise sanitaire.

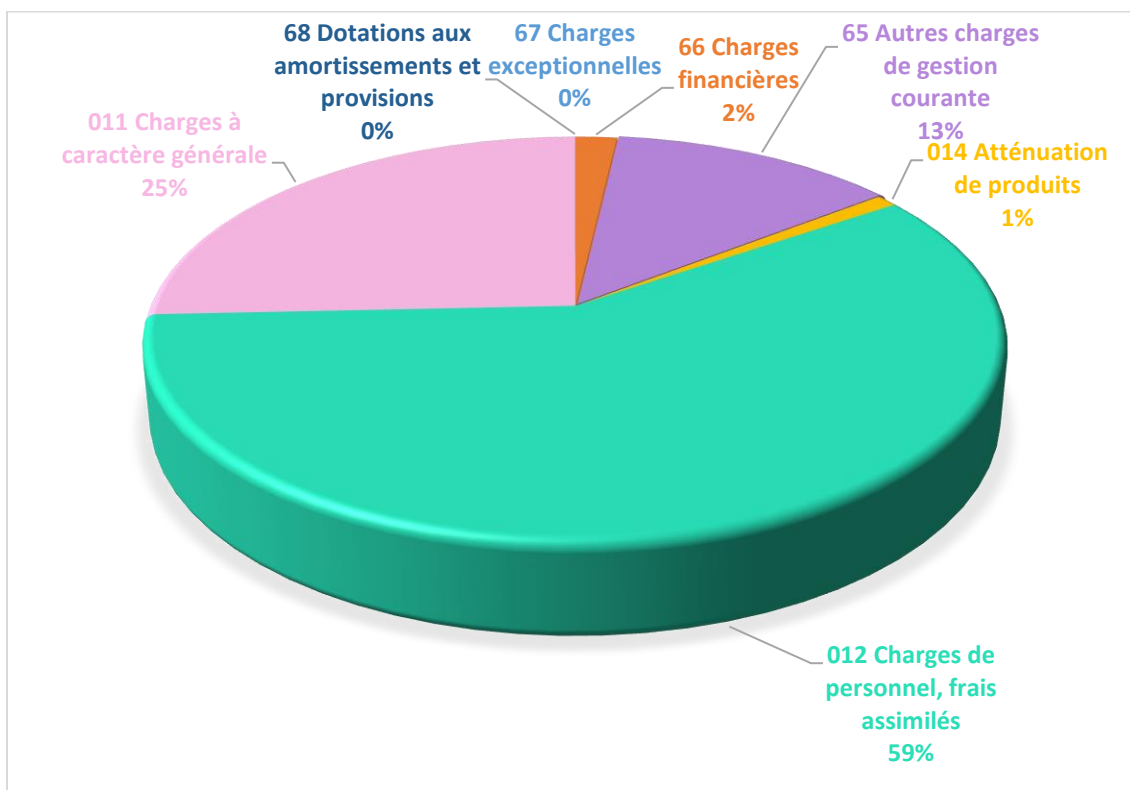
En 2023, mis à part la réalisation de l'ensemble des projets, la collectivité a subi des décisions de l'État sur la revalorisation du point d'indice (+3.5 % en juillet 2022 avec un effet en année

pleine puis 1.5 % en juillet 2023). Ces décisions représentent une hausse des dépenses de personnel d'environ 120 000 €.

Total des dépenses de la section fonctionnement :

Chapitre budgétaire dépenses	Dépenses réalisées
67 Charges exceptionnelles	32,79 €
66 Charges financières	194 303,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 355 411,77 €
014 Atténuation de produits	101 895,00 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	6 276 228,51 €
011 Charges à caractère générale	2 740 139,33 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	574 039,82 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	286,22 €
TOTAL	11 242 336,44 €

Pour information, les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 574 039.82 € pour le chapitre 042 « opération d'ordres de transfert entre sections ». Cette somme n'impactant pas les mouvements de flux, elle n'apparaîtra pas dans les graphiques ci-dessous pour une meilleure lecture.



B/ Recettes :

Depuis le passage à la nomenclature M57 certains produits du chapitre 73 ont été scindés entre le chapitre 73 « Impôts et Taxes » et 731 « Fiscalité locale ». Le chapitre 73 « Impôts et Taxes » est composé des attributions de compensation qui ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Sans modification ou transfert de compétences le montant de ce chapitre sera égal d'une année à l'autre.

Concernant le chapitre 731, il correspond aux recettes de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la perception de recettes de Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) depuis le transfert de compétence électrification publique, la taxe additionnelle aux droits de mutation et diverses menues recettes en lien avec l'occupation du domaine public. Ce chapitre est en augmentation en raison d'une part du dynamisme des bases imposables puisque pour la sixième année consécutive la Commune n'a pas augmenté ses taux. Ces recettes représentent 88 % de ce chapitre. D'autre part, l'évolution des recettes de Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), représentant 5 % du chapitre, sont en évolution de 26 % soit 64 k€.

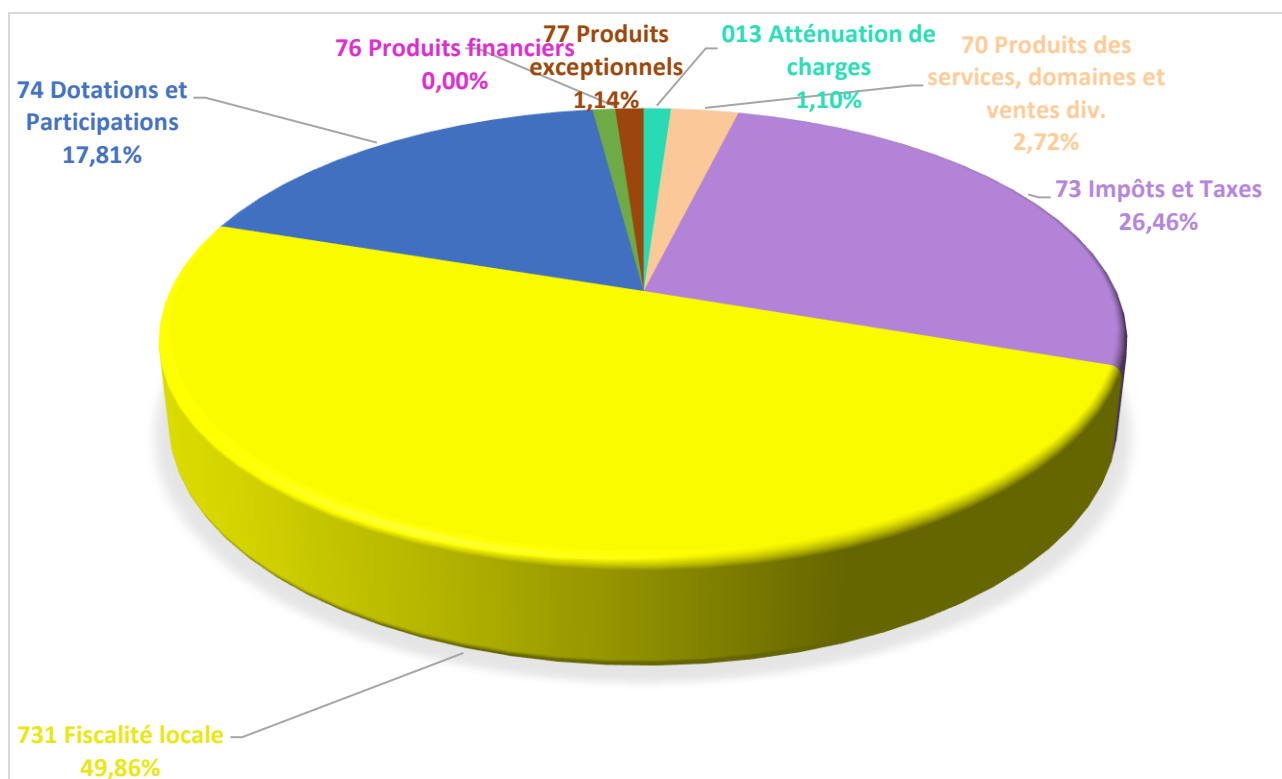
Les recettes issues des droits de mutations connaissent un ralentissement également en 2023. En effet, après des augmentations importantes les années passées, ces dernières avaient commencé à décroître en 2022. Elles restent à un niveau satisfaisant, traduisant une activité soutenue des transactions immobilières sur la commune.

Il est à noter que les dotations et participations (chapitre 74) notamment de l'État, représentent environ 18 % des recettes de la collectivité. Elles avaient été impactées en 2021 car la commune était devenue bénéficiaire d'une part supplémentaire de la dotation de solidarité rurale (DSR) dite fraction cible.

Total des recettes de la section fonctionnement :

Chapitre budgétaire recettes	Recettes encaissées
013 Atténuation de charges	133 220,56 €
70 Produits des services, domaines et ventes div.	330 605,40 €
73 Impôts et Taxes	3 214 379,00 €
731 Fiscalité locale	6 057 804,68 €
74 Dotations et Participations	2 163 647,81 €
75 Autres produits de gestion courante	111 108,05 €
76 Produits financiers	228,65 €
77 Produits exceptionnels	138 189,26 €
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	26 112,17 €
TOTAL	12 175 295,58 €

Pour information, les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 26 112.17 € pour le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections ». Cette somme n'influençant pas les mouvements de flux, elle n'apparaîtra pas dans le graphique ci-dessous pour une meilleure lecture.



II/Section Investissement :

L'année 2023 a généré un déficit d'investissement de 256 958.22 €.

Avec la reprise du résultat antérieur dit « solde reporté » (841 637.14 €), le résultat cumulé s'élève à 584 678.92 €. Il faut toutefois déduire de ce montant le solde des « restes à réaliser 2023 » soit – 1 370 422.53 €. Ces « restes à réaliser » correspondent aux engagements contractuels pris par la commune auprès de fournisseurs dans le cadre d'un investissement en fin d'année 2023 qui seront facturés en 2024. La capacité en financement de la section est donc clôturée avec un montant total négatif de 785 743.61 €.

A/ Dépenses :

Les dépenses d'investissement ont légèrement diminué en 2023 (-16%), en raison de l'effet post covid survenu en 2022 suite au décalage d'investissements importants mais aussi en raison de travaux qui ont débuté en 2023 et qui se termineront en 2024.

1- Les dépenses d'équipement :

L'année 2023 a été marquée par la poursuite du programme d'entretien et d'aménagement des espaces, de sécurité de la ville (caméras de vidéoprotection), de requalification et de confortation de la voirie pour plus de 2 069 863.39 € TTC avec entre autres la poursuite des travaux de réfection de la route de Nyons et le début des travaux concernant les places Waldeck Rousseau et Cardinal Maury.

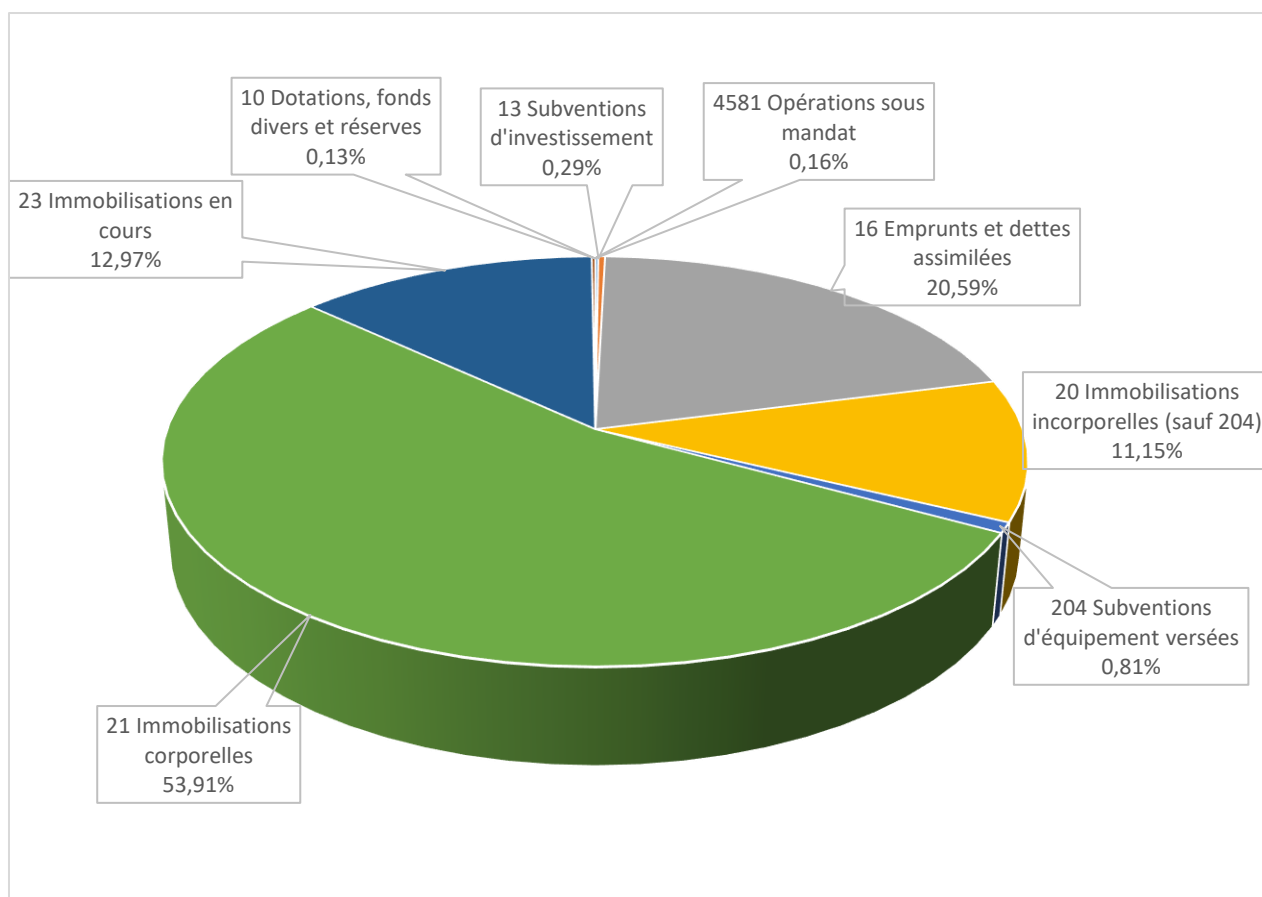
2- Les dépenses financières :

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) sont stables 2023 par rapport à l'année 2022, faisant suite à la clôture d'un emprunt. L'effort de désendettement de la collectivité est poursuivi.

Total des dépenses d'investissement :

Chapitre budgétaire dépenses hors RAR	Dépenses réalisées
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 336,82 €
13 Subventions d'investissement	7 600,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	532 836,86 €
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	288 520,30 €
204 Subventions d'équipement versées	20 953,46 €
21 Immobilisations corporelles	1 395 402,10 €
23 Immobilisations en cours	335 717,57 €
4581 Opérations sous mandat	4 022,40 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 112,17 €
041 Opérations patrimoniales	26 191,21 €
TOTAL	2 640 692,89 €

Pour information les restes à réalisés (RAR) représentant un montant de 1 370 422.53 € ne sont pas inscrits dans le tableau.



Pour information, les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent au total à 52 303.38 € pour les chapitres 040 « opération d'ordres de transfert entre sections », 041 « opérations patrimoniales ». Cette somme n'influençant pas les mouvements de flux, elle n'apparaît pas dans le graphique ci-dessus pour une meilleure lecture.

B/ Recettes :

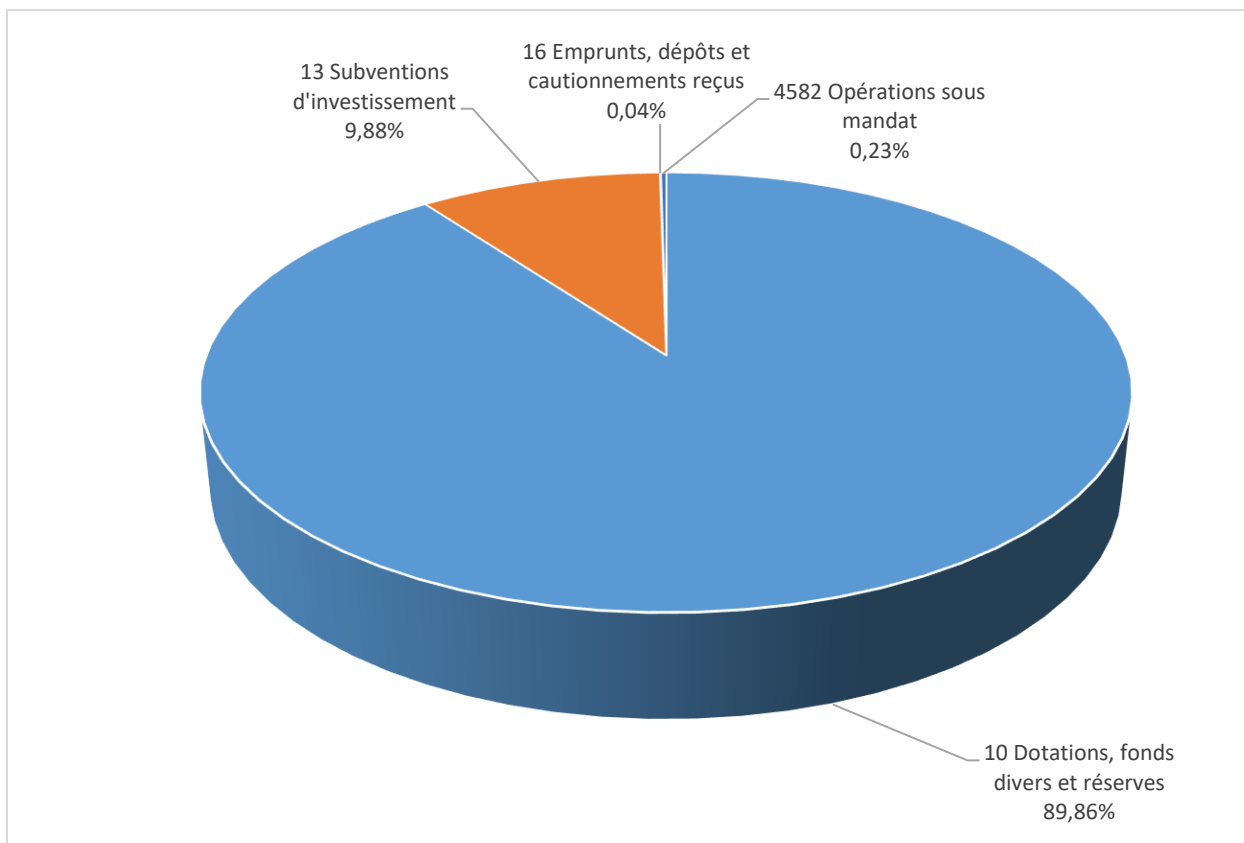
Les recettes d'investissement ont baissé de 424 033.04 € en 2023, passant de 2 791 586.39 € en 2022 à 2 383 734.67 € en 2023.

Une diminution essentiellement due à la baisse de l'affectation du résultat 2022 sur l'exercice 2023.

À noter également, qu'une opération pour compte de tiers avait été enregistrée au chapitre 4542 en 2022. En effet, nous avons réalisé 51 600 € d'investissements dans le cadre d'une opération pour compte de tiers que nous pouvons retrouver en dépense et en recette. En 2023 des opérations sous mandat sont réalisées en lien avec la Commune de Richerenches dans le cadre du groupement de commande constitué sur l'éclairage public que nous retrouvons en dépense et en recette.

Total des recettes d'investissement :

Chapitre budgétaire recettes	Recettes encaissées
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 602 616,90 €
13 Subventions d'investissement	176 164,34 €
16 Emprunts, dépôts et cautionnements reçus	700,00 €
4582 Opérations sous mandat	4 022,40 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	574 039,82 €
041 Opérations patrimoniales	26 191,21 €
TOTAL	2 383 734,67 €



Pour information, les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent au total à 600 231.03 € pour les chapitres 040 « opération d'ordres de transfert entre sections », 041 « opérations patrimoniales ». Cette somme n'influençant pas les mouvements de flux, elle n'apparaît pas dans le graphique ci-dessus pour une meilleure lecture.